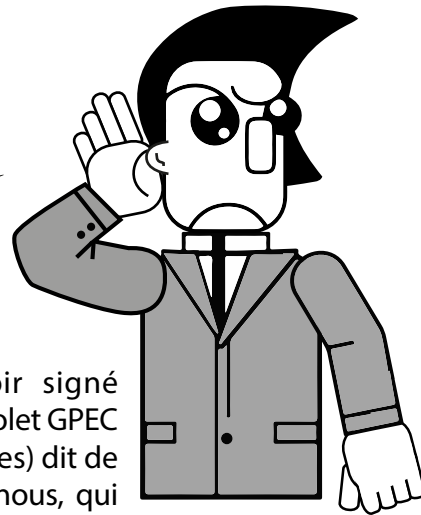


*Il n'est pire sourd
que celui qui ne veut pas entendre*



■ Y'A D'LA RUMBA DANS L'AIR...

Rupture Conventionnelle Collective



Les syndicats CGT FO et CFDT se réjouissent d'avoir signé (la mort dans l'âme dicit FO) l'accord sur la RCC car un volet GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) dit de « progrès » y est adossé. Ils sont ra - ssu - rés ! Pas nous, qui attendons de voir de quels progrès ils parlent ?! Serait-ce la suppression du Soir 3 alors que l'accord prévoit le renforcement de l'offre d'information ?! Ou l'embauche de femmes et d'hommes orchestres poly-qualifié-es ?! Car comme le **DRH de France 3** le répète en CSE : la négociation sur l'évolution des métiers doit continuer !

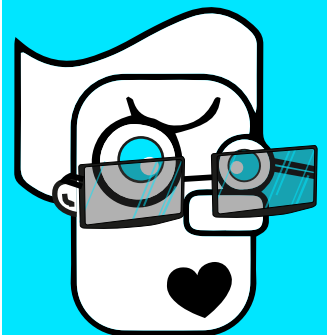
SUD interroge la direction sur la façon dont elle va gérer l'organisation du travail suite à la signature de la RCC et aux nombreux départs annoncés : comment faire avec les seuils des 80 et 120 jours pour les CDD ? Le **DRH** annonce qu'il pourrait y avoir « **des dérogations s'il y a pénurie de ressources. Nous avons un engagement auprès des CDD réguliers, nous tiendrons aussi les plafonds de collaboration.** » Il précise également que la liste des CDD réguliers est fermée, il n'y aura pas de nouveaux inscrits.

Parmi les 1100 personnes qui vont être embauchées, quelle place sera réservée aux CDD réguliers ? Le **DRH** ne peut pas répondre à la question, ne connaissant pas aujourd'hui la réalité des départs au sein de chaque antenne. Quant au **Directeur de France 3**, il dit vouloir maintenir voire développer l'activité de chaque antenne de France 3. Ça nous fait une belle jambe !

A la question de comment se passera la cohabitation entre les nouveaux salarié-es et leurs nouveaux métiers et « les vieux », le **DRH** botte en touche : « **on verra comment cela s'organisera dans les antennes, on travaillera à la cohésion des équipes. Les nouveaux embauchés le seront sur les nouveaux métiers une fois que la nomenclature sera définie. Des simulations de planification ont été faites. Mais aujourd'hui aucun accord n'est signé sur ces nouveaux métiers. Il y aura des arbitrages sur les ordres de départ si on ne réussit pas à faire évoluer les métiers et les organisations de travail.** »

■ T'AS D'BEAUX BLEUS TU SAIS !

Généralisation des matinales France Bleu / France 3



Germain Dagognet, au service de la **direction de la transformation**, présente le projet : un programme de radio filmée, assumé. A l'horizon 2022 les 44 matinales de France Bleu seront étendues à l'ensemble du réseau France 3. Radio France aura la charge humaine et technique du dispositif, France 3 gèrera la diffusion et la partie illustration visuelle. Les matinales de Lille et Guéret seront déployées à la rentrée, 8 autres matinales seront portées à l'antenne début 2020. L'horaire des Matinales pourrait être élargi de 7h à 9h. L'éditeur visuel ne sera plus personnel France 3 mais France Bleu. France 3 achète le programme France Bleu pour le diffuser.

Aucun bilan n'a été tiré des expérimentations faites à Toulouse et Antibes. La direction passe en force d'une expérimentation à une généralisation des Matinales sur tout le réseau. Comment s'organisera le réseau de diffusion des 44 matinales ? Et les modes de diffusion sur les différentes offres box des FAI ? Quel est le programme de remplacement s'il y a un problème technique ? Quelle garantie la direction apporte-t-elle aux journalistes pour respecter l'accord du droit d'auteur lorsque leurs images, interviews sont utilisées pour la radio ? Ces derniers ne sont jamais avertis quand leurs productions sont réutilisées.

La direction répond qu'il s'agit d'organiser « **la diffusion par symétrie de diffusion France Bleu / France 3. Tout ça est en cours d'expertise. Nous nous employons à faire que dans la loi, les FAI géolocalisent les box, ce qui permettrait de diffuser les locales sur les box** »

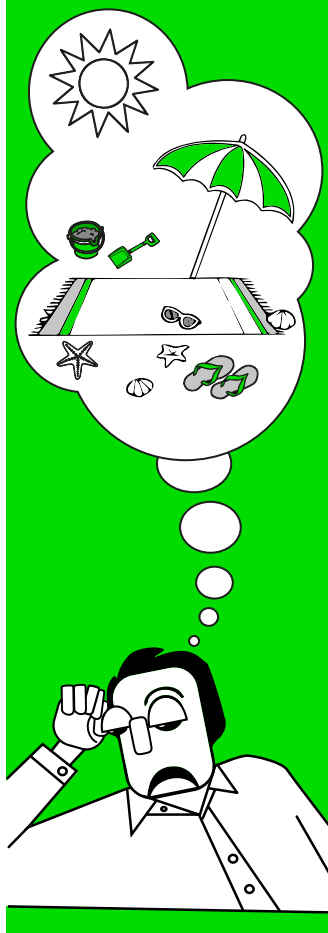


(ceci devrait être dans le projet de loi audiovisuel, dont la présentation était initialement prévue en juin, mais il y aurait du retard). **Le matériel et les personnels sont payés par Radio France, ces dépenses sont couvertes à l'€ près par France 3 : 9 millions d'€ par an pour 44 Matinales. Le rédacteur en chef de France 3 doit valider chaque envoi d'images.** »

A noter que l'engouement de développement des matinales de notre direction ne convainc pas nos collègues de France Bleu qui étaient en grève le 29 mai dernier à ce sujet.

■ VIVEMENT LES VACANCES !

Grille de rentrée



Bernard Loche, directeur en charge de l'information à France 3, annonce le doublement du temps d'information sur France 3 d'ici 2022. Il parle de « **promesse** » d'info régionale de 7h à 21h30. A 18h50, il s'agira de retrouver l'offre d'info de proximité (éditions locales ou autre chose si celles-ci n'existent malheureusement plus). A noter que toutes les éditions locales existantes sont maintenues sur une durée de 7 minutes.

SUD déplore que les locales changent à nouveau d'horaire. S'il est pertinent et logique qu'elles soient diffusées avant le journal régional, il va falloir que le téléspectateur se fasse à un nouvel horaire. Quid des éditions en langues régionales ? « **Chaque direction régionale a la main. Il n'est pas prévu de modifier ces éditions au niveau de la direction du réseau** » répond la direction.

Elle parle par ailleurs de « **participation particulière** » des BIP, BEX et locales pour les JT régionaux. De quoi s'agit-il ? Les collègues vont-ils devoir faire des bouts de sujets, itws, directs ? Tout cela au détriment d'un travail de fond ?

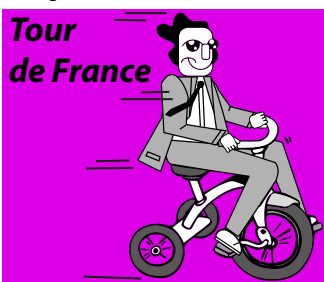
Pour **Bernard Loche**, il n'y a pas d'information chaude ou froide, mais de l'Information. 7 implantations (BIP, locales, BRI) ont été ciblées par la direction du réseau pour analyser de plus près ce qui va être expérimenté, fait, diffusé dès 7h et jusqu'à 21h30. Des groupes de travail sont réunis dans ces implantations (ailleurs aussi), ils vont travailler jusqu'à fin 2019 pour définir ce qui sera fait en 2020 sur l'ensemble du réseau.

Comment vont s'organiser les plannings avec ces nouveaux horaires ?

La tranche 7h / 21h30 est valable du lundi au vendredi. La planification sera faite en fonction de l'endroit où l'on travaille : chaque rédaction a ses particularités (zones urbaines ou rurales, nombre de salarié-es...).

SUD déplore le fossé qui existe entre le discours de la direction sur la qualité de l'éditorial, les nouvelles écritures, l'excitation de créer, d'inventer et les moyens humains et techniques mis à disposition des salarié-es. Aujourd'hui il faut quémander pour tourner un sujet musique avec un OPS. La direction est restée muette à cette intervention.

■ ÇA ROULE ?



Rien ne change par rapport à l'organisation du Tour l'année dernière. La direction s'engage à payer les heures supplémentaires réalisées, notamment pour les intermittents. N'oubliez pas de noter vos heures sup' ! Toutes les personnes en CDDU (cachetier ou intermittents) auront des avances sur les frais de mission, mais pas les permanents qui ont la carte Corporate. L'équipe dédiée au Tour de France ne peut pas totalement changer d'une année sur l'autre, mais toutes les personnes souhaitant travailler sur le Tour peuvent en faire la demande via leur chef de service. Elles seront étudiées avec attention pour faire participer les volontaires.

■ ALORS HEUREUX ?

Formulaire de satisfaction et outil d'aide à la planification au sein des MIF



La direction veut mettre en place 3 nouveaux outils. Ils concernent 700 à 800 permanents et des centaines d'intermittents. Le premier outil permettra de suivre la disponibilité des intermittents ou des CDD (le CDD U indique ses dispo, FTV met en ligne ses besoins). Le deuxième outil compilera des informations sur les collaborateurs non-permanents (recensement des expériences, des expertises). Le consentement individuel est requis. Le troisième outil participera au suivi de la qualité et de la satisfaction client (l'appréciation des clients sera mesurée 1 à 2 fois par an, celle des personnels des MIF sur le client également). L'analyse permettra d'améliorer les choses là où il y a eu des couacs.

La direction veut débattre de ces nouveaux outils au sein de la commission CSE des MIF. L'appel d'offre sera lancé en septembre si le CSE valide ces outils.

■ VIVE LA COLLOC'

Déménagement de France Bleu Armorique dans les locaux de France 3 Rennes

A la grande surprise de la direction, les élu-es du CSE ont voté à l'unanimité une expertise sur le projet de déménagement. Ce choix stratégique d'aménagement et de rapprochement radio et télé publiques est une première. Il est amené à se reproduire dans d'autres antennes. Il est donc normal que les élu-es souhaitent que cela se fasse au mieux pour les personnels.

Planning prévisionnel de l'opération :

- Fin mai à début septembre 2019 : études nécessaires pour la définition des besoins conjointement avec France Bleu Armorique, INA, France 2, France Télévisions Publicité et France 3 Bretagne.
- Fin octobre : attribution des marchés.
- Décembre 2019 : rafraîchissement du 5ème étage pour accueillir différents services en transitoire.
- Fin décembre 2019 : divers déménagements au R+5 et au RDC pour libérer de l'espace. -
- De janvier 2020 à septembre 2020 : travaux des différentes phases avec comme dernière phase celle du RDC avec son désamiantage qui devrait s'effectuer durant l'été pour limiter les nuisances sonores.
- Septembre 2020 : livraison des espaces à France Bleu afin qu'ils réalisent leurs travaux d'aménagements.

■ TÊTUS !

iMédia 2 à Brest, suppression de deux postes (OPS et assistante d'édition)

Malgré le rapport d'expertise d'un cabinet indépendant sur la mise en place de iMedia 2 à Brest et ses conséquences en terme d'emploi et de métiers, la direction fait la sourde oreille et choisit de ne pas rendre de décision en CSE. Elle sursoit à la mise en œuvre du projet jusqu'à nouvel ordre.

Mais que cherche la direction ? Jouer la montre ? User encore un peu plus les salarié-es ? Les faire travailler avec un outil obsolète ? Pourtant la messe est dite : le projet est dangereux pour la santé des salarié-es, les experts sont unanimes. Le bon sens veut que iMédia 2 soit installé à Brest en maintenant les postes d'assistante d'édition et d'OPS, indispensables au bon fonctionnement de la locale.

■ QUELQUES CHIFFRES

Audiences



Numérique : 900 000 téléspectateurs sur le 12/13 par jour, 2,3 millions sur le 19/20.

23% de l'audience numérique est portée par F3 en région.

10 millions de visiteurs uniques par mois sur les offres numériques de France TV.

Et sur le premium, 22 millions de téléspectateurs par mois sur les JT des offres régionales.

Le prochain CSE aura lieu les 27 et 28 juin à Marseille

Contactez vos représentants élus SUD Béatrice Mariani, Jean-Yves Olivier, Chloé Tempéreau

Si vous avez des questions, des doléances, contactez les éluEs et représentants SUD en région.



Retrouvez les comptes-rendus et liminaires SUD sur notre site :

<https://syndicatsudftv.fr/comite-social-economique/>

Créé à partir de 1998 dans les régions de France 3, SUD Médias Télévision est un syndicat à vocation nationale, autonome et indépendant, qui ne dépend d'aucune centrale. Il se fixe pour mission de défendre la dignité de chacun dans son travail et de lutter contre la déshumanisation de l'entreprise. Ses armes sont l'inventivité dans la lutte, l'expertise en droit du travail et l'intégrité d'individus qui ne visent pas à devenir des professionnels du syndicalisme mais à donner à chacun sa place dans la société. SUD Médias Télévision travaille en réseaux de solidarité avec l'union syndicale Solidaires et avec ses homologues SUD des médias et de la culture.



Syndicat SUD Médias Télévision . 07 51 69 60 26 . syndicatsud@francetv.fr

Rejoignez-nous sur notre site <https://syndicatsudftv.fr> et sur [twitter@syndicatsudftv](https://twitter.com/syndicatsudftv)